

Direction départementale des territoires

Liberté Égalité Fraternité

DDT

Service aménagement territorial
Secrétariat de la CDPENAF
Affaire suivie par : Gabriel LATOUR
Tél : 05 63 22 24 97 – 06 24 00 14 79
Mèl : gabriel.latour@tarn-et-garonne.gouv.fr

Montauban, le 4 novembre 2021

La présidente de la CDPENAF

à

Monsieur le Président de la communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron Place de l'Hôtel de Ville – BP 30 82140 SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL

Objet : projet de modification du plan local d'urbanisme intercommunal

Par arrêté du 5 février 2021, la communauté de communes du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron (CCQRGA) a prescrit une procédure de modification de son plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat (PLUIH).

Lors de la séance du 4 novembre 2021, la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a examiné ce projet de modification conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

L'évolution du règlement graphique prévue par la modification simplifiée n°2 du PLUIH conduit à la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) At (agricole tourisme) afin d'autoriser l'implantation d'hébergements de loisirs dans le périmètre du camping Le Camp, existant depuis 1996 sur la commune de Varen, mais actuellement classé en zone agricole.

Ce projet de création d'un STECAL At, correspondant à une activité existante, ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, ni à la préservation des continuités écologiques et ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace.

Les membres de la commission émettent donc un avis favorable pour la création de ce STECAL At sur la commune de Varen.

La présidente

Lucie CHADOURNE-FACON